

Avis de consultation Projet QC-2017-02 – Phase 2

Août 2018

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec.

Période de consultation : du 3 août 2018 au 26-23 août-septembre 2018.

Tout commentaire doit être reçu au plus tard à 23 h 59 le 26-23 août-septembre 2018.

Documents en consultation

La présente phase de la consultation publique a pour but de recevoir les commentaires relatifs à la pertinence et l'impact normes de fiabilité, ainsi que relatifs aux dates de mises en application proposées.

- Nouvelle norme :
 - PRC-012-2 – Plans de défense.
- Nouvelles versions :
 - EOP-004-4 – Déclaration des événements.
 - FAC-010-3 – Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour l'horizon de planification.
 - FAC-011-3 – Méthode d'établissement des limites d'exploitation du réseau pour l'horizon d'exploitation.
 - MOD-029-2a – Méthodologie par chemin de transport spécifique.
 - PRC-001-1.1(ii) - Coordination de la protection du réseau.
 - PRC-005-6 – Entretien des systèmes de protection, des réenclencheurs automatiques et des déclencheurs à pression soudaine.
 - PRC-019-2 – Coordination des caractéristiques, des dispositifs de régulation de tension et des protections des groupes ou des centrales de production.
 - PRC-023-4 – Capacité de charge des relais de transport.
 - PRC-024-2 – Réglages des relais de protection en fréquence et en tension des groupes de production
 - VAR-002-4.1 – Exploitation des groupes de production pour le maintien des programmes de tension sur le réseau.
- Révision d'une norme déjà en vigueur :
 - PRC-004-5(i) – Détection et correction des fonctionnements incorrects dans les systèmes de protection.
- Modifications au glossaire

Résumé de la consultation publique

Conformément au processus établi par la décision [D-2011-139](#) de la Régie de l'énergie du Québec, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur des normes de fiabilité EOP-004-4, FAC-010-3, FAC-011-3, MOD-029-2a,

PRC-001-1.1(ii), PRC-004-5(i), PRC-005-6, PRC-012-2, PRC-019-2, PRC-023-4, PRC-024-2 et VAR-002-4.1.

Cette consultation publique est la seconde phase du projet de consultation publique QC-2017-02. La première phase a traité des champs d'application des normes de fiabilité PRC-004-5(i), PRC-005-6 et PRC-026-1. Il est à noter que la Régie a demandé dans ses décisions [D-2017-015](#) et [D-2017-076](#) l'analyse du champ d'application des normes de la famille PRC. À la lumière des résultats de la phase 1, le Coordonnateur souhaiterait les commentaires des entités sur les dates de mise en application de la norme PRC-004-5(i) suite à son extension au RTP.

La seconde phase traite des normes de fiabilité impactées par les notions de *ressources de production décentralisées* et de *plan de défense*.

Pour la norme PRC-005-6, le Coordonnateur a retenu le champ d'application RTP proposé pour la première phase de consultation à la suite des commentaires reçus. Le Coordonnateur entend déposer cette nouvelle version de la norme pour adoption et demande aux entités, dans cette seconde phase de la consultation publique, de commenter relativement au contenu de cette norme en termes d'impact et de pertinence, ainsi que sur les dates de mises en application. En plus des notions de *ressources de production décentralisées* et de *plan de défense*, cette nouvelle version de la norme encadre l'entretien des *réenclencheurs automatiques* et les *déclencheurs à pression soudaine*.

Pour la norme PRC-012-2, le Coordonnateur entend déposer cette nouvelle norme pour adoption. Il demande aux entités de commenter, dans cette seconde phase de la consultation publique, relativement au champ d'application de la norme, au contenu de celle-ci en termes d'impacts et de pertinence, ainsi que relatif à ses dates de mises en application. Cette nouvelle norme traite spécifiquement des *plans de défense* et a pour objectif que ceux-ci ne causent pas de risques imprévus ou inacceptables au réseau.

Concernant la norme MOD-029-2a, le Coordonnateur entend déposer cette norme pour information auprès de la Régie, car l'adoption de la norme MOD-029-1a est retenu par la Régie en attente du dossier tarifaire 2018. Néanmoins, le Coordonnateur demande aux entités de se prononcer sur la pertinence et l'impact de cette norme maintenant. Celle-ci sera modifiée lorsque la Régie se prononcera dans le dossier tarifaire de 2018, probablement en 2019.

Pour les normes EOP-004-4, FAC-010-3, FAC-011-3, PRC-001-1.1(ii), PRC-019-2, PRC-023-4, PRC-024-2 et VAR-002-4.1, le Coordonnateur entend déposer ces nouvelles versions des normes pour adoption par la Régie. Elles viennent remplacer des normes déjà en vigueur au Québec. Le Coordonnateur demande aux entités de se prononcer sur la pertinence et l'impact de ces nouvelles versions de normes suite à l'introduction des notions de *ressources de production décentralisées* et de *plan de défense*.

Pour faire suite à la décision D-2018-101 de la Régie, le Coordonnateur demande aux entités de se prononcer sur la pertinence et l'impact de la modalité d'application proposée en tant que disposition particulière à l'exigence E2.2.1 des normes FAC-010-3 et FAC-011-3.

Documents de soutien

Les documents de soutien à la consultation sont des documents d'information en support des normes et des modifications proposées au glossaire comme suit :

- Un document d'information pour chacune des normes PRC-004-5(i), PRC-005-6 et PRC-012-2.
- Un seul document d'information pour les normes restantes.

Comment participer à la consultation publique

À cet effet, veuillez utiliser les formulaires disponibles en ligne sur le site Web du Coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation (<http://www.hydroquebec.com/transenergie/fiabilite/consultation.html>), en prenant soin d'indiquer clairement le champ d'application et la norme sur laquelle porte vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires directement à l'adresse suivante : fiabilite@hydro.qc.ca.